

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :
Travaux de maillage
de 15 ml de
canalisation eau
potable et pose
d'une chambre de
vanne avec raccords
rue Sainte Claire et
rue du Couvent
commune de LES
CASSES

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

Décision n° 22-83

CONSIDERANT qu'il convient de confier à une société les travaux de maillage de 15 ml de canalisation eau potable et pose d'une chambre de vanne avec raccords rue Sainte Claire et rue du Couvent commune de LES CASSES,

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

DECIDE

Ampliation faite le

ARTICLE I : de confier les travaux de maillage de 15 ml de canalisation eau potable et pose d'une chambre de vanne avec raccords rue Sainte Claire et rue du Couvent commune de LES CASSES à la société SUEZ EAU France Occitanie sise 8 rue Evariste Galois CS635 34535 BEZIERS pour un montant de 19 932,80 € HT.

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

27.07.2022

Et par la publication
informatique le :

28.07.2022

ARTICLE II : la présente décision n° 22-83 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE III: Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 27 juillet 2022

Le Président,


Philippe GREFFIER

